



Assemblée générale extraordinaire

UNSS

***Intervention de Christian Chevalier,
secrétaire général du SE-Unsa***

Paris, le 7 novembre 2014

Madame la Ministre,
Mesdames messieurs,

Une assemblée générale est toujours un moment important dans la vie démocratique d'une association. Celle-ci ne déroge pas à la règle puisque nous allons devoir nous exprimer sur une nouvelle mouture des statuts de l'UNSS qui sont nos règles de fonctionnement communes.

Il faut dire qu'ils avaient besoin d'une sérieuse remise à plat au regard des évolutions qu'a connu le système éducatif, son organisation, sa place dans les territoires durant les dernières décennies. Au nom de l'Unsa je tiens ici à souligner, madame la Ministre, le travail de concertation aura permis d'élaborer des statuts plus en conformité avec la réalité. Ainsi on y précise certes les places respectives des représentants des personnels mais surtout on y élargit le cercle des acteurs, notamment en intégrant les représentants des collectivités territoriales, acteurs qui ne peuvent plus être ignorés – qui plus est dans la perspective de la nouvelle carte des régions et son impact sur les compétences des départements par exemple- et en donnant aussi de la voix aux usagers lycéens et en renforçant la place des familles. Vous proposez donc des statuts plus en conformité avec la réalité et nous nous en félicitons.

Pour autant, ce ripolinage utile ne règle en rien les questions de fond qui se posent à la structure UNSS. Si pour l'Unsa le sport scolaire a bien évidemment toute sa place dans la formation initiale de nos élèves, son organisation telle qu'elle fut conçue, nous interroge aujourd'hui.

Il va bien falloir aborder ce sujet de front sous peine de nous retrouver dans une situation qui pourrait conduire à un blocage.

Quelle sont les finalités du sport scolaire, est il adapté partout aux attentes des élèves ?

Quel équilibre trouver entre compétitions internationales coûteuse concernant peu d'élèves et une pratique sportive plus ancrée dans les territoires et dont l'utilité sociale n'échappe à personne notamment dans toutes les zones d'éducation prioritaire ?

Quelle est la forme la plus appropriée ? La forme associative atypique que nous connaissons est-elle aujourd'hui adaptée ? Faut-il la faire évoluer ? Sous quelle forme juridique ? Doit-on rester sur un ersatz de Loi 1901 ? Doit-on rentrer dans le lot commun des associations d'établissement ?

Le chef d'établissement doit-il obligatoirement en être le président de droit, tout comme vous madame la ministre au plan national ? Les questions de responsabilité qui sont aujourd'hui posées ne peuvent être balayées d'un revers de la main, comme le montre l'affaire de Lyon avec le décès d'un élève durant une activité UNSS...



Quelle place pour la représentativité des salariés ?

La question du financement, de sa pérennité, de l'étranglement financier des associations sportives, des licences est elle aussi sur le tapis ? D'ores et déjà, le fond de solidarité créé à notre initiative aux AS en difficultés ne suffit plus.

Lorsqu'un volume horaire de 3 heures, qui fait partie intégrante du service des enseignants d'EPS, est ainsi mis à la disposition d'une association, ces questions ne peuvent pas être éludées. Pour l'UNSA, il n'est plus temps de rester sur une posture passive comme si de rien n'était et comme si une UNSS idéale se juxtaposait à une réalité rêvée. Chacun ici connaît la réalité des pratiques, dans leur diversité mais aussi dans leurs excès et leur défaillances.

Tout en préservant les principes, il y a donc matière à refonder, à repenser l'organisation du sport scolaire. Dans l'esprit du SE-Unsa, cela ne peut se limiter au secondaire. La mise en place du socle commun, la création du cycle CM/6ème à cheval entre l'école et le collège crée là des articulations nouvelles qui ne peuvent être ignorées. Ainsi la question du lien, de la coordination, de la collaboration entre l'USEP et l'UNSS est désormais posée. Sans oublier non plus la dynamisation du sport scolaire universitaire.

Vous le voyez madame la ministre, cette assemblée générale n'est pas une simple formalité au cours de laquelle le vote sur les statuts rénovés seraient une fin en soi. Bien au contraire, nous pensons que cette AG doit être l'occasion de poser les bases d'une évolution nécessaire du sport scolaire tout comme l'évolution indispensable du statut des enseignants d'EPS.

Tout cela ne se fera pas de façon injonctive mais bien sur un mode collaboratif où chacun pourra et devra apporter sa pierre à cette refondation. Notre objectif est bien de consolider une structure pérenne, juridiquement assise, où les responsabilités des uns et des autres sont clarifiées, le tout avec un objectif qui nous rassemble tous ici : celui de la promotion du sport scolaire, en lien avec l'éducation physique et sportive et les multiples fédérations sportives.

Aborder le sport scolaire c'est parler de la maîtrise du corps, c'est se préoccuper de santé publique, c'est aussi apprendre à se dépasser et à s'insérer dans une équipe, c'est apprendre les règles du vivre ensemble en y prenant plaisir.

Vous le voyez madame la ministre, c'est un vrai beau sujet. Et quoi de mieux pour le traiter que d'organiser des assises du sport scolaire rassemblant tous les acteurs. C'est la proposition que fait ici l'UNSA. Car en effet, cette refondation doit se faire dans le cadre d'un débat public, ouvert et démocratique.

